

COMMUNE DE SOMME-LEUZE

VENTE PUBLIQUE DE BOIS DE CHAUFFAGE 2026

Clauses particulières

La vente a lieu à l'intervention du Collège Communal de SOMME-LEUZE et aura lieu le **mardi 20 octobre 2026 à 19h30** à la **salle du Conseil communal** située **rue du centre n°1 à 5377 Baillonville**.

Cette vente a lieu :

- aux clauses et conditions du cahier général des charges (C.G.C.) pour la vente des coupes de bois dans les forêts des administrations subordonnées, repris en annexe 5 de l'AGW du 27 mai 2009 relatif à l'exécution du Code forestier. Ce cahier général des charges est consultable au Service secrétariat de la Commune de SOMME-LEUZE, au bureau du Cantonnement de ROCHEFORT (rue de la Sauvenière n°16 à 5580 ROCHEFORT) ou sur internet à l'adresse suivante : http://environnement.wallonie.be/dnf/dagf/forets_subordonnees.pdf ;
- Aux clauses et conditions particulières ci-dessous ;
- En conformité avec le règlement en vigueur, notamment les dispositions du nouveau « Code Forestier » et de ses arrêtés d'exécution, et du Code de la taxe sur la valeur ajoutée.

Article 1 – Mode d'adjudication

En application de l'article 4 du cahier général des charges, la vente de bois de chauffage sera faite aux enchères uniquement.

Article 2 – Déroulement de la vente

La vente se déroulera dans l'ordre indiqué au catalogue.

L'adjudication est faite au plus offrant et dernier enchérisseur.

Les enchères se font par tranche de 10 € minimum et sont ouvertes sur la mise à prix fixée par le Collège Communal sur proposition du Service forestier.

Toute personne physique ou morale ayant été adjudicataire à une vente précédente, qui serait en retard d'exploitation, et/ou en défaut ou en retard de paiement, et/ou en infraction au présent cahier des charges ne sera pas admis à la vente, sauf décision expresse et motivée du Collège Communal.

La vente ne deviendra définitive qu'après avoir été confirmée par le Collège communal.

Article 3 – Objet de la vente

Les lots sont vendus suivant les indications du catalogue ou des affiches, sans garantie de volume, ni de qualité, ni de vices ou défauts cachés, mais bien de nombre, catégorie et essence, tels que défini au cahier général des charges.

Les acheteurs sont censés avoir estimé la chose mise en vente.

Article 4 – Cautionnement et paiements

Le candidat acheteur devra présenter une caution physique et effectuer, dans les 10 jours, le paiement par virement bancaire après réception d'une facture adressée par l'Administration vendeuse.

Le montant total du paiement couvre :

1. Le prix principal du lot ;
2. Les frais (3% du prix principal, article 21 des clauses générales) ;
3. La TVA.

La Commune de SOMME-LEUZE est assujettie à la TVA (n°0207399757). La TVA à payer est de 2% sur le prix en principal et les frais. Pour les lots adjugés soit à des particuliers (non assujettis) soit à des assujettis aux régimes particuliers des exploitants agricoles, les dispositions du Code de la TVA ne trouvent pas leur application. Dans ce cas, l'acheteur ne doit aucune TVA au vendeur. Si des modifications sont apportées au Code de la TVA en ce qui concerne la sylviculture, les dispositions du présent article seront, s'il y a lieu, remplacées d'office par les nouvelles dispositions légales et réglementaires qui auront été arrêtées en la matière.

Conformément à l'article 26 du cahier général des charges, en cas de retard de paiement, les sommes produiront, de plein droit et sans mise en demeure, intérêt au taux légal à partir du jour de l'échéance.

Article 5 – Délais d'exploitation

Les délais d'exploitation sont fixés au 30 septembre 2027 pour l'abattage et la vidange, sauf indication contraire en remarque du lot.

Il ne sera accordé aucune prolongation de délai sans motif impérieux à justifier au Service forestier.

Conformément à l'article 87 du Code forestier, les arbres et produits forestiers qui ne seraient pas abattus ou exploités endéans les délais accordés reviendront d'office au propriétaire qui pourra les remettre en vente. Les adjudicataires qui n'auraient pas terminé leurs lots pour la date annoncée se verront exclure de la participation à la vente suivante.

Article 6 – Conditions d'exploitation

En application de l'article 42 du cahier général des charges et sans préjudices d'autres dispositions mentionnées au cahier général des charges, les conditions d'exploitation suivantes sont d'application :

1. L'Adjudicataire avertira le responsable du triage, au moins 24 heures à l'avance du début de l'exploitation.
2. Les bois, brins, houppiers, bois dépérissant et bois morts non délivrés sont réservés d'office.
3. Dans les coupes où les bois d'œuvre sont vendus aux marchands, les arbres vendus comme bois de chauffage sont marqués au corps d'au moins quatre flaches. Les arbres destinés aux marchands sont marqués de deux flaches opposées, sauf autre indication donnée par le préposé du Département de la Nature et des Forêts lors de la visite des lots.
4. En fonction de la présence de nids occupés par des espèces rares et/ou menacées, le Service forestier pourra interdire l'exploitation des bois dans un périmètre de protection autour des nids.
5. L'abattage et la vidange seront exécutés selon les directives du préposé DNF.
6. Les adjudicataires devront abattre et exploiter les coupes de manière à laisser les chemins libres afin que les véhicules puissent passer sans obstacle en tout temps.
7. L'abattage d'arbres en peuplements feuillus est interdit du 1^{er} avril au 30 juin (mesures générales en Natura 2000 et application de la circulaire biodiversité). Le façonnage est autorisé.
8. Quelle que soit la méthode d'abattage utilisée, les souches seront ravalées à ras de terre.
9. Les branches et les ramilles non façonnées devront être soigneusement rangées en andains ou disparaître suivant les indications du préposé DNF.
10. Toutes les précautions seront prises pour éviter d'endommager les recrûs, plantations et arbres de réserve. Il est défendu de déposer des bois, grumes ou stères contre les arbres non délivrés ou dans les parties régénérées.
11. Afin de limiter la compaction des sols, le débardage des baliveaux à l'aide d'un engin à pince est conditionné à l'utilisation simultanée du câble.
12. Toute façon d'exploiter qui occasionne des dégâts doit être immédiatement et spontanément arrêtée même sans l'intervention du service forestier. Il est interdit de débarder par temps trop humide et/ou sol détrempé et de traîner des bois sur les chaussées asphaltées ou empierrées. Les dégâts donneront lieu au paiement de dommages-intérêts qui seront estimés par le Service forestier.
13. Le débusquage d'arbres entiers non-ébranchés est strictement interdit, sauf circonstance exceptionnelle et avis favorable préalable du Service forestier. Le tronçonnage des grumes pourra être

imposé par le préposé DNF. L'utilisation du treuil pourra être imposée comme mode exclusif de débusquage et débardage quand les circonstances l'exigeront.

14. Les marchandises en provenance de la coupe ne peuvent être entreposées ailleurs que sur le parterre de celle-ci, sans l'autorisation du propriétaire du fonds sur lequel l'exploitant désire les déposer.
15. Le Service forestier décline toute responsabilité du fait d'accidents pouvant résulter de l'exploitation ou de la présence d'engins explosifs dans les bois.

En application de l'article 42 du cahier général des charges et sans préjudices d'autres dispositions mentionnées au cahier général des charges, des conditions spécifiques à chaque lot peuvent être ajoutées au catalogue (en dessous du descriptif du lot).

Article 7 – Etat des lieux – Permis d'exploiter

L'exploitation ne peut commencer qu'après l'approbation de la vente, le paiement des sommes dues, la signature de l'état des lieux du parterre de la coupe et la réception du permis d'exploiter.

Le permis d'exploiter sera délivré par le Chef de Cantonnement du ressort et remis à l'acheteur ou à son délégué par l'agent des forêts responsable du triage.

Article 8 – Restriction d'accès prévue dans le cahier des charges de location de chasse

Afin de garantir l'exercice normal du droit de chasse et par mesure de sécurité, l'exploitation des coupes sera suspendue 48 h avant le jour des traques et battues dûment annoncées aux entrées de la forêt et ce jusqu'au dernier jour de chacune d'entre elles (cahier des charges de la location du droit de chasse) et aux périodes de tir à l'affût du cerf et du chevreuil dûment annoncées aux entrées de la forêt, chaque jour de une heure avant à deux heures après le lever du soleil et de deux heures avant à une heure après son coucher.

Il est absolument défendu aux adjudicataires, à leurs bûcherons et voituriers de se faire accompagner de chiens.

Article 9 – Restriction d'accès en cas d'alerte vent

En cas d'alerte vent jaune émise par l'I.R.M., l'exploitation des coupes (abattage, façonnage et débardage) est déconseillée.

En cas d'alerte vent orange ou rouge émise par l'I.R.M., l'exploitation des coupes (abattage, façonnage et débardage) est interdite.

Article 10 – Itinéraires balisés

L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que la signalisation des itinéraires balisés reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps.

Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot une balise ou un panneau lié au balisage devait être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le service forestier.

Article 11 – Respect de l'environnement

Pour rappel, l'abandon de tous détritiques, tels que bidon d'huile, câbles, bouteilles, batteries, pneus, etc. est interdit. Le commettant ou à défaut l'adjudicataire du lot sera sanctionné par une amende administrative conformément à la législation en vigueur.

Article 12 – Visite des lots

Pour visites et renseignements, s'adresser aux agents dont les coordonnées sont renseignées dans le tableau reprenant les lots exposés à la vente.

Article 13 - Certification des bois

La Commune de Somme-Leuze est signataire de la charte pour la gestion durable. Les bois sont donc certifiés « PEFC ».

Dans le cadre de cette certification, les adjudicataires s'engagent au respect des bonnes pratiques dans le cadre de leurs exploitations, en ce compris le port des EPI et les conditions d'abattage (voir annexe fiche de sécurité « Conseils de sécurité pour les interventions en forêt »).

ANNEXES

- 1. Feuille d'adjudication**
- 2. Fiche de sécurité « Conseils de sécurité pour les interventions en forêt »**



A REMPLIR EN SEANCE de façon lisible (en MAJUSCULES)

Document à remettre dûment complété et signé par l'adjudicataire ET la caution physique avant la fin de la vente

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE DU 20 OCTOBRE 2026

1. A compléter par l'adjudicataire :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Localité :
Numéro de registre national :
Téléphone \ GSM :
Adresse E-mail :
N° compte bancaire (IBAN) :

Lots adjugés

- Lot n° : adjugé au prix de euros
- Lot n° : adjugé au prix de euros
- Lot n° : adjugé au prix de euros
- Lot n° : adjugé au prix de euros

Signature de l'adjudicataire

2. A compléter par la caution :

Je soussigné(e) :
Domicilié(e) :
Numéro de registre national :
Téléphone \ GSM :
Adresse E-mail :

« Déclare me porter caution de l'adjudicataire repris au point 1 ci-dessus. Avec l'adjudicataire, je reconnais être obligé(e) solidairement et indivisiblement, conformément à l'article 12 du cahier général des charges. »

Signature de la caution

L'adjudicataire s'engage à payer au comptant dans les 10 jours calendrier après réception d'une facture adressée par l'Administration vendeuse.

Conformément à l'article 26 du cahier général des charges, en cas de retard de paiement, les sommes produiront, de plein droit et sans mise en demeure, intérêts au taux légal à partir du jour de l'échéance.

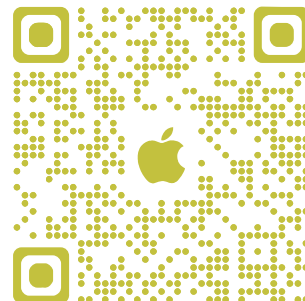
L'exploitation ne pourra débuter avant la réception du permis d'exploiter par l'adjudicataire.

FICHE DE SÉCURITÉ

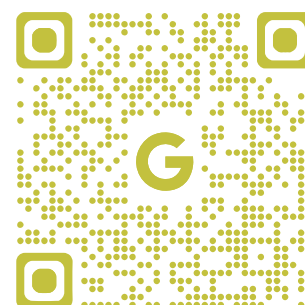
Conseils de sécurité pour les interventions en forêt

Les bons réflexes avant de se rendre en forêt

- Notifier votre présence au propriétaire et/ou au gestionnaire forestier.
- Installez l'application 112BE, qui permet de contacter directement les secours et communiquer votre localisation précise.
- Prévenez une personne de votre lieu d'intervention et de votre heure de retour.
- Vérifiez votre matériel avant le départ (essence, huile, tension et affûtage de la chaîne, fonctionnement du frein de chaîne...).
- Travaillez à deux si possible.
- Gardez toujours sur vous un téléphone portable chargé et une trousse de secours.
- Garez votre véhicule de manière à pouvoir partir rapidement.
- Utilisez l'Équipement de Protection Individuels (EPI) complet.



Télécharger l'application 112BE



Protection auditive

Casque avec visière
(ou casque avec lunettes de protection)

Veste forestière recouvrant complètement le buste

Gants anti-coupure

Pantalons anti-coupure

Chaussures de sécurité antidérapantes

En cas d'accident

- **Sécurisez la zone** : coupez la tronçonneuse et éliminez tout risque d'accident supplémentaire. Evacuez tous les blessés en cas de danger imminent.
- **Évaluez la situation** : en cas d'hémorragie importante, appliquez une compression manuelle et posez un garrot si nécessaire. Préparez ensuite les informations pour l'appel d'urgence : lieu précis, type d'accident, nombre et gravité des blessés.
- **Alertez les secours** : contactez le 112 (en utilisant l'application 112BE pour que les secours puissent vous localiser en forêt) et communiquez clairement les informations recueillies.
- Secourez en toute sécurité : **prodiguez les premiers soins** dans la mesure du possible, sans déplacer un blessé grave **sauf** en cas de danger imminent.
- Maintenez le contact avec les secours : restez disponible et suivez leurs instructions jusqu'à leur arrivée.

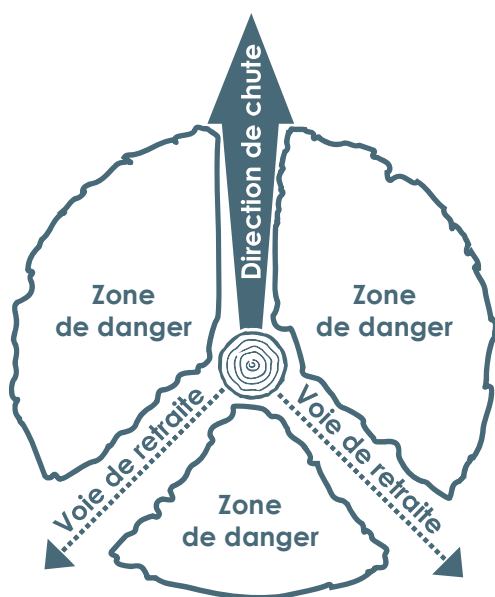
Utilisation d'outils forestiers légers

Conditions de travail

- Travaillez sur un terrain stable et toujours au sol.
- Tenez l'outil fermement à deux mains.
- Éteignez le moteur lors de tout déplacement ou avant toute manipulation.

Tronçonneuse

- Évitez tout abattage par vent fort ou par mauvaise visibilité.
- Maintenez une distance minimale de 40 m entre deux abatteurs.

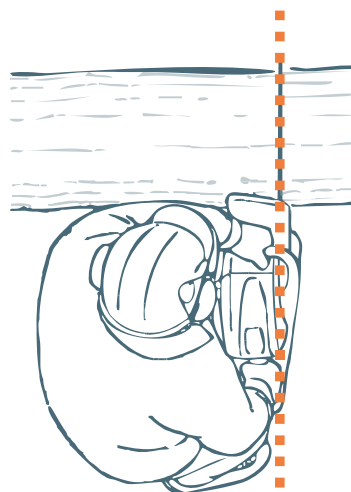


- Planifiez la chute : vérifiez la pente et la direction naturelle de l'arbre.
- Dégagez l'espace à 45° derrière l'arbre dans les deux directions afin de vous ménager une voie de retraite.
- Pour les arbres morts ou fragilisés, choisissez la direction d'abattage la plus simple.

- Tenez la tronçonneuse en dessous du niveau des épaules et veillez à ce qu'aucune partie du corps ne se trouve dans le prolongement de **l'axe du guide-chaîne**.
- Lors du façonnage, maintenez une distance minimale de 3 m avec les autres personnes.

Après usage

- Nettoyez et inspectez tous les outils (vérifiez notamment la tension de la chaîne et le niveau de graissage).
- Signalez tout incident/accident au propriétaire.
- Ne laissez aucun déchet en forêt (bidons, huile, plastiques, etc.).



Notre priorité, votre sécurité !

Fiche de sécurité version : mars 2026



Filière
Bois
Wallonie

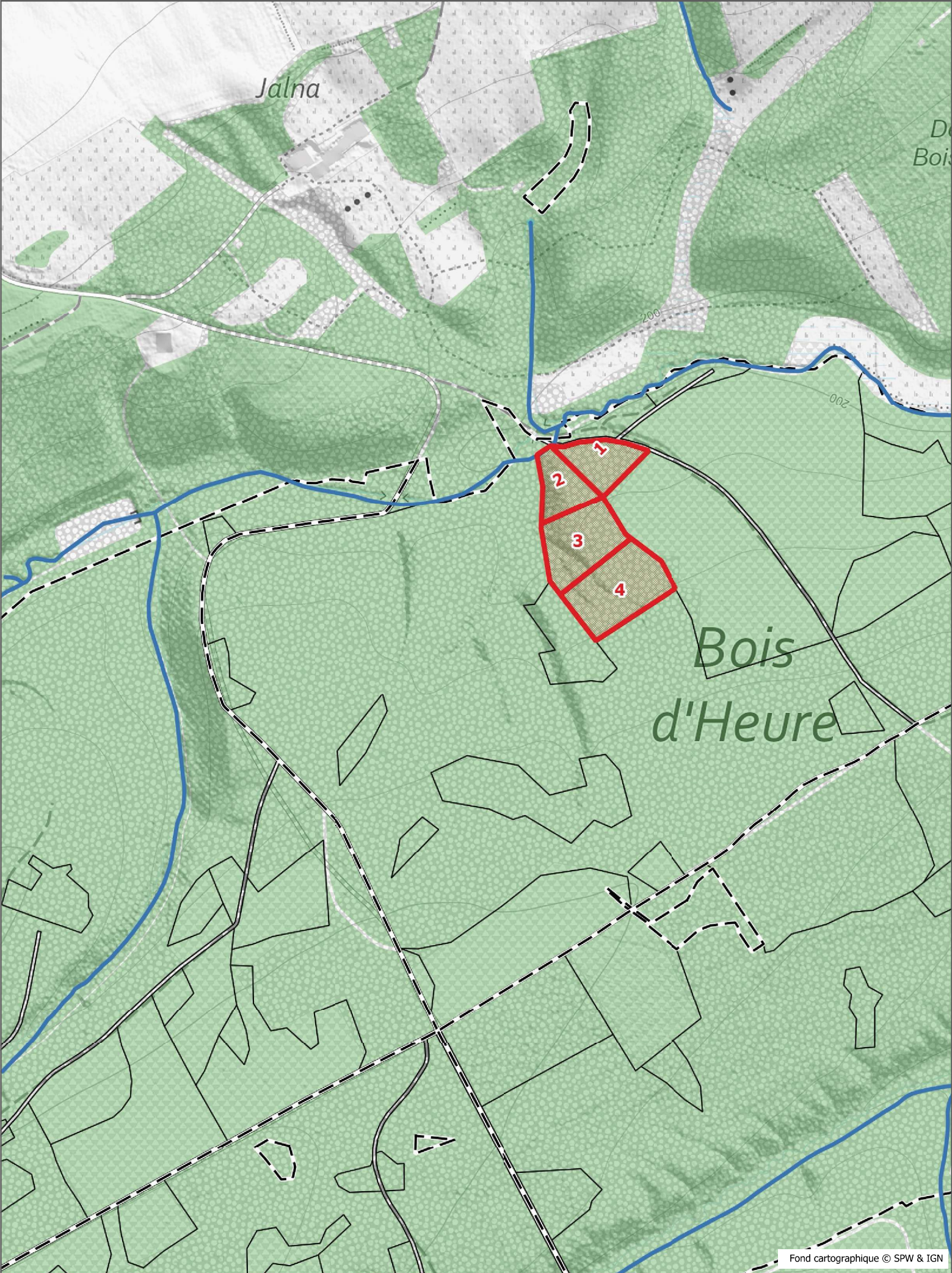
Editeur responsable : Filière Bois Wallonie
Rue de la Plaine 9
B-6900 Marche-en-Famenne



CANTONNEMENT DE ROCHEFORT																	23/09/2026 15:47			Page 1/1		
Vente de bois de chauffage, propriété 3489 : SOMME-LEUZE CNE																						
An/Vte	Lot	Comp/Pa	Triage	Essence(s)	25	35	45	55	65	75	85	95	105	115	125	135	145	155+	Nbre de bois	M³ grumes	M³ Houppier /Taillis	Stères approx.
2026/3	1	17/1	2	CHARME			7	12	13	5	1								38	10	0	16
Lot de taillis de charme, brins griffés I. - Lieu-dit MOLOMONT (Waillet N) - cpe 5																						
2026/3	2	17/1	2	FRENE									1						1	1	0	2
	2	17/1	2	CHARME			25	16	5	1									47	8	0	12
Lot de taillis de charme + 1 baliveau de frêne chablis. Brins griffés II. - Lieu-dit MOLOMONT (Waillet N) - cpe 5																	Totaux lot		48	9	0	14
2026/3	3	17/1	2	CHARME		4	17	25	5	1									52	10	0	16
Lot de taillis de charme. Brins griffés III. - Lieu-dit MOLOMONT (Waillet N) - cpe 5																						
2026/3	4	17/1	2	CHARME		1	8	19	10	4									42	10	0	16
Lot de taillis de charme. Brins griffés IV. - Lieu-dit MOLOMONT (Waillet N) - cpe 5																						
2026/3	11	12/1	2	CHENE															0	0	16	25
Lot de houppiers de chêne, marqués 1 à la rouanne et I à la peinture. - Lieu-dit BOIS DU MONT (Hogne S-E) - cpe 1																						
2026/3	12	12/1	2	CHENE				4	2	3	3	6	1			1			20	6	10	25
Lot de houppiers de chêne, marqués 2, 3 ou 4 à la rouanne, et II, III ou IV à la peinture + Baliveaux de chêne marqués II ou III à la peinture. - Lieu-dit BOIS DU MONT (Hogne S-E) - cpe 1																						

Triage	Renseignements	Tél.	GSM
2	GHEYSEN Thibaut	084/22.05.80	

La colonne "Stères approx." est calculée en multipliant ARBITRAIREMENT la somme des cubes "grumes" et Houppier/taillis par un coefficient moyen de 1,55. Ce coefficient varie selon la rectitude des bois concernés.



Fond cartographique © SPW & IGN

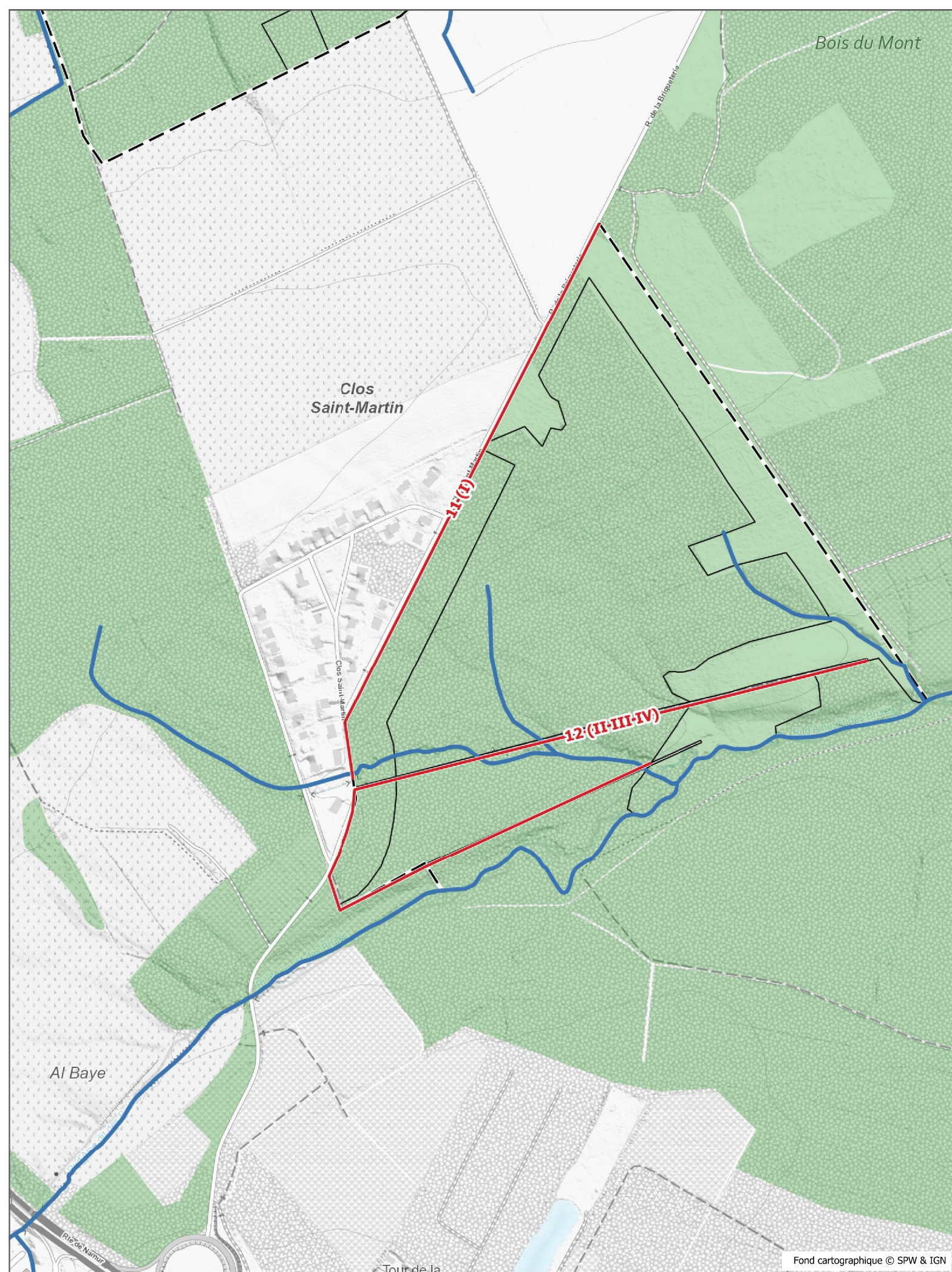
Commune de Somme-Leuze - Vente chauffage 2026 - Lot 1 à 4

Les limites des lots sur carte sont indicatives, seules les limites en forêt font foi

0 100 200 m



- Lot
- Lot
- Lot
- Cours d'eau
- Bois
- Voiries exploitati



Commune de Somme-Leuze - Vente chauffage 2026 - Lot 11 et 12

Les limites des lots sur carte sont indicatives, seules les limites en forêt font foi

● Lot — Lot  Lot — Cours d'eau — Bois — Voies exploitation

0 100 200 m



INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
16,5160 Ha; 448 bois; cube moyen : 97 dm³; circ moyenne : 36 cm; 43 m3 grumes
Comp/Pa : 308/10

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE SOMME CENTRE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 101		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	CLOISONNEMENT					
				CHAUFFAGE					
				NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	180		-		-		-	
35	11,0	153	16 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	65		-		-		-	
55	17,5	21	14 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	16	5,360 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	5		-		-		-	
85	27,0	3		-		-		-	
95	30,0	2	5,919 m ³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	1	2,227 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		448	44 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

932/2026/3489/2/101 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/10:2026/493

Remarques éventuelles pour le lot 101

Flaches de martelage + numéro 1 inscrit à la griffe en chiffres romains.

Clauses particulières :

- La circulation des engins motorisés se fera uniquement sur les cloisonnements, sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.

INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
16,5160 Ha; 182 bois; cube moyen : 82 dm³; circ moyenne : 34 cm; 15 m³ grumes
Comp/Pa : 308/10

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE SOMME CENTRE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 102		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	CLOISONNEMENT							
Qualité	Type	CHAUFFAGE							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	76		-		-		-	
35	11,0	58	6,264 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	37		-		-		-	
55	17,5	7	6,877 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	3	1,005 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	1	0,813 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		182	15 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/3489/2/102 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/10:2026/494

Remarques éventuelles pour le lot 102

Flaches de martelage + numéro 2 inscrit à la griffe en chiffres romains.

Clauses particulières :

- La circulation des engins motorisés se fera uniquement sur les cloisonnements, sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.

INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
16,5160 Ha; 191 bois; cube moyen : 67 dm³; circ moyenne : 32 cm; 13 m3 grumes
Comp/Pa : 308/10

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE SOMME CENTRE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 103		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	CLOISONNEMENT							
Qualité	Type	CHAUFFAGE							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	96		-		-		-	
35	11,0	70	7,684 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	17		-		-		-	
55	17,5	5	3,545 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	1	0,335 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	-	0,489 m ³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	1	0,711 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		191	13 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/3489/2/103 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/10:2026/495

Remarques éventuelles pour le lot 103

Flaches de martelage + numéro 3 inscrit à la griffe en chiffres romains.

Clauses particulières :

- La circulation des engins motorisés se fera uniquement sur les cloisonnements, sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.

INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
16,5160 Ha; 280 bois; cube moyen : 63 dm³; circ moyenne : 32 cm; 18 m3 grumes
Comp/Pa : 308/10

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE SOMME CENTRE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 104		FEUILLUS DIVERS							
Espèce		CLOISONNEMENT							
Coupe		CHAUFFAGE							
Qualité		NORMAL							
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	147		-		-		-	
35	11,0	91	11 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	31		-		-		-	
55	17,5	9	6,439 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	2	0,670 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		280	18 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/3489/2/104 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/10:2026/496

Remarques éventuelles pour le lot 104

Flaches de martelage + numéro 4 inscrit à la griffe en chiffres romains.

Clauses particulières :

- La circulation des engins motorisés se fera uniquement sur les cloisonnements, sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.

INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
16,5160 Ha; 357 bois; cube moyen : 82 dm³; circ moyenne : 34 cm; 29 m3 grumes
Comp/Pa : 308/10

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE SOMME CENTRE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 105		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	CLOISONNEMENT					
		CHAUFFAGE							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	156		-		-		-	
35	11,0	115	13 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	51		-		-		-	
55	17,5	24	13 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	8	2,680 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	1	1,594 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		357	30 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/3489/2/105 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/10:2026/497

Remarques éventuelles pour le lot 105

Flaches de martelage + numéro 5 inscrit à la griffe en chiffres romains.

Clauses particulières :

- La circulation des engins motorisés se fera uniquement sur les cloisonnements, sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.

INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
16,5160 Ha; 321 bois; cube moyen : 105 dm³; circ moyenne : 38 cm; 34 m3 grumes
Comp/Pa : 308/10

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE SOMME CENTRE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 106		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	CLOISONNEMENT					
		CHAUFFAGE		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	96		-		-		-	
35	11,0	112	11 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	69		-		-		-	
55	17,5	26	16 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	13	4,355 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	-	0,978 m ³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	1	2,227 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		321	35 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

932/2026/3489/2/106 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/10:2026/498

Remarques éventuelles pour le lot 106

Flaches de martelage + numéro 6 inscrit à la griffe en chiffres romains.

Clauses particulières :

- La circulation des engins motorisés se fera uniquement sur les cloisonnements, sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.

INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
16,5160 Ha; 283 bois; cube moyen : 74 dm³; circ moyenne : 33 cm; 21 m3 grumes
Comp/Pa : 308/10

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE SOMME CENTRE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 107		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	CLOISONNEMENT					
		CHAUFFAGE		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	136		-		-		-	
35	11,0	90	10 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	34		-		-		-	
55	17,5	17	8,602 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	6	2,010 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		283	21 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/3489/2/107 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/10:2026/499

Remarques éventuelles pour le lot 107

Flaches de martelage + numéro 7 inscrit à la griffe en chiffres romains.

Clauses particulières :

- La circulation des engins motorisés se fera uniquement sur les cloisonnements, sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.

INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
16,5160 Ha; 255 bois; cube moyen : 70 dm³; circ moyenne : 33 cm; 18 m3 grumes
Comp/Pa : 308/10

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE SOMME CENTRE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 108		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	CLOISONNEMENT					
		CHAUFFAGE		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	128		-		-		-	
35	11,0	81	9,382 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	28		-		-		-	
55	17,5	17	7,732 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	1	0,616 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		255	18 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/3489/2/108 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/10:2026/500

Remarques éventuelles pour le lot 108

Flaches de martelage + numéro 8 inscrit à la griffe en chiffres romains.

Clauses particulières :

- La circulation des engins motorisés se fera uniquement sur les cloisonnements, sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.

INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
16,5160 Ha; 387 bois; cube moyen : 42 dm³; circ moyenne : 28 cm; 16 m3 grumes
Comp/Pa : 308/10

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE SOMME CENTRE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 109		FEUILLUS DIVERS							
Espèce		CLOISONNEMENT							
Coupe		CHAUFFAGE							
Qualité		NORMAL							
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	291		-		-		-	
35	11,0	82	14 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	13		-		-		-	
55	17,5	1	2,101 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		387	16 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/3489/2/109 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/10:2026/501

Remarques éventuelles pour le lot 109

Flaches de martelage + numéro 9 inscrit à la griffe en chiffres romains.

Clauses particulières :

- La circulation des engins motorisés se fera uniquement sur les cloisonnements, sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.

INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
16,5160 Ha; 93 bois; cube moyen : 194 dm³; circ moyenne : 48 cm; 18 m3 grumes
Comp/Pa : 308/10

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE SOMME CENTRE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 110		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	CLOISONNEMENT					
		CHAUFFAGE		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	14		-		-		-	
35	11,0	23	2,016 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	19		-		-		-	
55	17,5	16	6,211 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	10	3,350 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	6		-		-		-	
85	27,0	2		-		-		-	
95	30,0	2	5,792 m ³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	1	0,711 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		93	18 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/3489/2/110 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/10:2026/502

Remarques éventuelles pour le lot 110

Flaches de martelage + numéro 10 inscrit à la griffe en chiffres romains.

Clauses particulières :

- La circulation des engins motorisés se fera uniquement sur les cloisonnements, sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.

INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
16,5160 Ha; 143 bois; cube moyen : 147 dm³; circ moyenne : 42 cm; 21 m³ grumes; 1 m³ houppiers
Comp/Pa : 308/10

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE SOMME CENTRE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 111		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	CLOISONNEMENT					
		CHAUFFAGE		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	36		-		-		-	
35	11,0	49	4,474 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	17		-		-		-	
55	17,5	21	7,001 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	9	3,015 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	7		-		-		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	3	5,862 m ³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	1	0,711 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		143	21 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			1 m ³	-	-	-	-	-	-

932/2026/3489/2/111 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/10:2026/503

Remarques éventuelles pour le lot 111

Flaches de martelage + numéro 11 inscrit à la griffe en chiffres romains.

Clauses particulières :

- La circulation des engins motorisés se fera uniquement sur les cloisonnements, sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.

INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
 16,5160 Ha; 258 bois; cube moyen : 88 dm³; circ moyenne : 35 cm; 23 m3 grumes
 Comp/Pa : 308/10

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE SOMME CENTRE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 112		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	CLOISONNEMENT							
Qualité	Type	CHAUFFAGE							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	101		-		-		-	
35	11,0	87	9,019 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	42		-		-		-	
55	17,5	18	9,978 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	9	3,015 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	1	0,616 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		258	23 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/3489/2/112 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/10:2026/504

Remarques éventuelles pour le lot 112

Flaches de martelage + numéro 12 inscrit à la griffe en chiffres romains.

Clauses particulières :

- La circulation des engins motorisés se fera uniquement sur les cloisonnements, sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.

INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
16,5160 Ha; 239 bois; cube moyen : 109 dm³; circ moyenne : 38 cm; 26 m³ grumes
Comp/Pa : 308/10

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE SOMME CENTRE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 113		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	CLOISONNEMENT					
		CHAUFFAGE		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	71		-		-		-	
35	11,0	78	7,519 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	49		-		-		-	
55	17,5	29	13 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	6	2,010 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	5		-		-		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	1	3,258 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		239	26 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/3489/2/113 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/10:2026/505

Remarques éventuelles pour le lot 113

Flaches de martelage + numéro 13 inscrit à la griffe en chiffres romains.

Clauses particulières :

- La circulation des engins motorisés se fera uniquement sur les cloisonnements, sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.

INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
16,5160 Ha; 288 bois; cube moyen : 92 dm³; circ moyenne : 36 cm; 27 m3 grumes
Comp/Pa : 308/10

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE SOMME CENTRE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 114		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	CLOISONNEMENT					
		CHAUFFAGE		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	100		-		-		-	
35	11,0	95	9,550 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	66		-		-		-	
55	17,5	16	13 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	9	3,015 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2	0,978 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		288	27 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/3489/2/114 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/10:2026/506

Remarques éventuelles pour le lot 114

Flaches de martelage + numéro 14 inscrit à la griffe en chiffres romains.

Clauses particulières :

- La circulation des engins motorisés se fera uniquement sur les cloisonnements, sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.

INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
16,5160 Ha; 459 bois; cube moyen : 67 dm³; circ moyenne : 32 cm; 31 m3 grumes
Comp/Pa : 308/10

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE SOMME CENTRE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 115		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	CLOISONNEMENT					
		CHAUFFAGE							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	274		-		-		-	
35	11,0	109	14 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	40		-		-		-	
55	17,5	23	10 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	5	1,625 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	4		-		-		-	
85	27,0	3		-		-		-	
95	30,0	1	4,492 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		459	30 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/3489/2/115 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 308/10:2026/507

Remarques éventuelles pour le lot 115

Points et traits de couleur jaune sur le terrain.

Clauses particulières :

- Débardage sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.

INFORMATIONS : DELBRUYERE Bertrand, 0471 70 94 92,
9,7553 Ha; 466 bois; cube moyen : 57 dm³; circ moyenne : 30 cm; 27 m3 grumes
Comp/Pa : 310/10

Lieu(x) - dit(s)

ENTRE LES TROIS ROUTES - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 116		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	CLOISONNEMENT					
		CHAUFFAGE							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	304		-		-		-	
35	11,0	114	17 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	29		-		-		-	
55	17,5	12	6,797 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	3	1,005 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	1	2,083 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		466	27 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/3489/2/116 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 310/10:2026/508

Remarques éventuelles pour le lot 116

Flaches de martelage + numéros 5 et 8 inscrit à la griffe en chiffres romains.

Clauses particulières :

- La circulation des engins motorisés se fera uniquement sur les cloisonnements, sur sol sec ou fortement gelé afin d'éviter la création d'ornières.
- Dans les cépées, attention à ne pas couper des arbres non marqués.
- Les arbres ceinturés à la couleur sont des arbres objectifs, ils seront strictement préservés. Toutes les précautions utiles lors de l'exploitation seront prises.
- Délais d'exploitation fixés au 31/03/2028 sans possibilité de prorogation.